



Cne a temps partiel (heures complementaires)

Par **evazion_old**, le **30/09/2007** à **18:12**

je vais bientot signer un cne a tps partiel et l'article concernant les heures complementaire stipule que je n'ai pas le droit d'en faire plus de 2.50 par semaines.

néanmoins, je m'interoge sur les heures suplémentaire, c'est a dire, dans le cas ou j'effectuerai plus de 2.50 heures.

quels sont mes droits ?
cela dépent -il de ma convention collective ??? ...

merci de m'aider dans mes recherches.